



REGLEMENT FINANCIER - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

BTS Commerce International (CI)

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles couvre les activités spécifiques, les travaux d'entretien, les investissements et les achats de matériels. De plus, elle inclut les activités ponctuelles se déroulant en cours d'année et pour lesquelles il ne sera pas demandé de participation supplémentaire. Elle comporte :

- **Contribution obligatoire : 2 200 €** par an et par étudiant.

2. COTISATION A.P.E.L. (volontaire)

L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe à l'animation et à la vie de l'établissement (voyages, les scènes ouvertes, journées d'intégration, etc.) et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». Cette cotisation est facultative et appelée une fois par famille : **si vous ne souhaitez pas la verser, vous devez envoyer un mail à l'adresse economat.famille@assomption-bordeaux.com avant le 30/09/2026.**

- Cotisation A.P.E.L. : **25 €** par an et par famille.

3. STATUT SCOLAIRE

En tant qu'étudiant, il est possible de choisir le statut demi-pensionnaire ou externe. En début d'année scolaire, une carte de restauration nominative vous est remise gratuitement. Cette carte fonctionne comme un porte-monnaie électronique et est débitée à chaque passage en caisse. En cas de perte, de vol ou de détérioration, une nouvelle carte pourra être délivrée moyennant une participation forfaitaire de 5 €. Pour les étudiants externes, ainsi que pour les demi-pensionnaires souhaitant déjeuner en dehors des jours prévus dans leur formule, la carte doit être créditée au préalable. Trois espaces de restauration sont mis à votre disposition : **un self-service, une cafétéria et un food-truck**, ouverts de 12h00 à 14h00. Les repas sont préparés et cuisinés sur place, par deux cuisiniers de la Société SCOLAREST.

- **Demi-pension : Forfait selon le nombre de jours de demi-pension**

La demi-pension comprend des **jours fixes** de déjeuner par semaine scolaire. Cet abonnement **forfaitaire annuel** intègre les jours fériés, les possibles sorties ou participations à des voyages, des stages. Chaque repas pris en-dehors des jours de demi-pension prévus doivent être crédité sur la carte avant consommation. Dans le cas d'une absence pour maladie dépassant 15 jours consécutifs et sur justificatif médical, un avoir de la demi-pension pourra être demandé à l'Economat.

DP 2 jours : 425 €

DP 3 jours : 635 €

DP 4 jours : 849 €

- **Externat : 9,00€ par repas.**

Les externes doivent approvisionner leur compte en déposant leur règlement auprès de l'accueil de l'établissement ou paiement en ligne par carte bleue sur votre espace Ecole Directe. Le cas échéant les familles seront facturées des repas consommés.

Approvisionnement pour 10 repas = 90 €

Tout changement de régime (demi-pensionnaire/externe) se fera par écrit adressé à l'économat via la messagerie Ecole Directe ou par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com. Le changement de régime ne se fait qu'en début du mois suivant la demande.

4. NUMERIQUE

Chaque étudiant doit être muni d'un ordinateur portable.

Niveau	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Livres Numériques Tabuléo - (licences annuelles)	140 €	0 €

5. ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les étudiants sont couverts par une assurance individuelle accident auprès de la **Mutuelle Saint Christophe**. Ce contrat collectif protège tous les étudiants scolarisés dans notre établissement. Il est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessure, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou en activités extrascolaires.



Cette assurance est obligatoire et incluse dans la contribution. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'espace parents (attestation d'assurance, déclaration d'accident...) : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

6. BADGE D'ACCES

Un badge d'accès pour le portail du campus est fourni à l'étudiant en début d'année scolaire. Sa perte ou son vol doit être signalé immédiatement. Son remplacement sera facturé 10 €.

7. MODALITES FINANCIERES

A. Modalités de facturation :

L'ensemble de ces prestations font l'objet d'une facture annuelle émise fin septembre et consultable sur l'espace parent d'Ecole Directe. Des factures de régularisation pour les prestations annexes seront émises tous les mois.

B. Modalités de paiement :

Par mesure de simplicité, nous vous recommandons d'opter pour le prélèvement automatique, sur 9 mois. Les prélèvements se font du mois d'octobre à juin, le 5 de chaque mois. Les demandes de règlement par prélèvement sont reconduites automatiquement d'une année sur l'autre. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront réclamés au payeur.

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre de AGEASC et sont réglé annuellement en début d'année ou chaque trimestre par chèques en fonction de l'échéancier indiqué sur la facture. En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

C. Arrhes :

Les arrhes versées au moment de l'inscription ou de la réinscription sont déduites de la facture annuelle.

D. Impayé :

En cas d'impayé, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées et se réserve le droit de ne pas réinscrire l'étudiant l'année scolaire suivante.

E. Aides :

Les familles ou étudiants rencontrant des difficultés financières momentanées peuvent solliciter l'établissement pour examiner des possibilités d'arrangement ou de réductions de la contribution familiale. Les demandes sont à formuler par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com et nécessite la constitution d'un dossier avec justificatifs.

Les aides attribuées ne sont pas reconduites sur l'année suivante, il faut faire une demande d'aide chaque année.